

Section 1. Identification

Identification du produit :	VL06 - SÉRIE "VERT" LÉPINE
Autres moyens d'identification :	Codes : 10241, 10242
Usage recommandé et restriction d'utilisation :	Décapant de fini à plancher
Fournisseur/Fabriquant :	Les Produits Sanitaires Lépine inc. 1105 Bersimis Chicoutimi, Qc G7K 1A4 Tél : 418-545-0794 www.produitslepine.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence :	CANUTEC : +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire) 24/7

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange :	CORROSION CUTANÉE – Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES – Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE – Catégorie 3
---	--

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de Danger :



Mention d'avertissement :
Mentions de danger :

Danger
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention :	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants et un équipement de protection des yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention :	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage :	Garder sous clef et dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination :	Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	Nom commun	% (p/p)	Numéro CAS
Monoéthanolamine	Phénoxyéthanol	10-20	141-43-5
Éther de dipropylène glycol monométhyle		5-10	34590-94-8
Éther d'éthylène glycol monophénylique		1-5	122-99-6
Alcools éthoxylés C9-11		1-5	68439-46-3

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premier soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux :	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes en soulevant les paupières de temps en temps. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :	Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation :	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Provoque de graves brûlures de la peau.
Ingestion :	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'appareil gastro-intestinal.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :	Les symptômes néfastes peuvent comprendre : douleur, larmolement, conjonctivite, lésion cornéenne, cécité permanente.
Inhalation :	Les symptômes néfastes peuvent comprendre : irritation du nez et du système respiratoire.
Contact avec la peau :	Les symptômes néfastes peuvent comprendre : douleur ou irritation, dermatite, brûlure ou destruction des tissus.
Ingestion :	Les symptômes néfastes peuvent comprendre : douleur abdominale, diarrhée, nausées, vomissements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant :	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers :	Aucun traitement particulier.
Protection des sauveteurs :	Voir section 8.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré.

Dangers spécifiques du produit :

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de décomposition thermique dangereux :

Si chauffé jusqu'à décomposition, libère des oxydes de carbones et des oxydes d'azotes.

Précautions spéciales pour les pompiers :

Aucune mesure spéciale n'est requise.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Il est important que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié : appareil de protection respiratoire, vêtement de protection, gants et protection oculaire (voir Section 8)

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Contenir le produit déversé afin de prévenir la contamination de l'environnement. Tenir éloigné des égouts et de toutes surfaces d'eau. Les petites quantités doivent être enlevées ou essuyées et utilisées, lorsque possible, pour des travaux de nettoyage, ou évacuées dans les égouts sanitaires si les règlements municipaux et provinciaux le permettent. Absorber les quantités plus abondantes avec du vermiculite ou tout autre absorbant, et éliminer en tant que déchets industriels. Si le produit s'est déversé dans la nature, en aviser les autorités municipales, provinciales et fédérales tel qu'exigé par la loi.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Consulter la Section 8 pour les renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Limites d'exposition - ACGIH	Limites d'exposition - OSHA	Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS
Monoéthanolamine	6 ppm – VECD 3 ppm - VEMP	6 ppm – VECD 3 ppm - VEMP	30 ppm
Éther de dipropylène glycol monométhyle	150 ppm – VECD 100 ppm - VEMP	150 ppm – VECD 100 ppm - VEMP	600 ppm
Éther d'éthylène glycol monophénylique	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Alcools éthoxylés C9-11	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Contrôles d'ingénierie appropriés : Ventilation mécanique générale.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :	Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.
Protection oculaire/faciale :	Porter un équipement de protection pour les yeux comme des lunettes protectrices.
Protection de la peau :	
Protection des mains :	Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection du corps :	Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
Autre protection pour la peau :	Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
Protection respiratoire :	Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide incolore
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	12,0 ± 0,5
Point de fusion et de congélation :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Vase clos : >93,3°C (>199,9°F)
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide et gaz) :	Ne s'applique pas
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1,02 ± 0,01g/ml
Solubilité :	Facilement soluble dans les substances suivantes : l'eau froide et l'eau chaude
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique :	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles :	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : acides, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Si chauffé jusqu'à décomposition, libère des oxydes de carbone.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Observation
Monoéthanolamine	DL50 Orale	Rat	1089 mg/kg	-	-
	DL50 Cutané	Lapin	1000 mg/kg	-	-
	CL50 Inhalation	Rat	11 mg/L	4 heures	-
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-	-
	DL50 Cutané	Lapin	9510 mg/kg	-	-
Éther d'éthylène glycol monophénylique	DL50 Orale	Rat	1260 mg/kg	-	-
	DL50 Cutané	Lapin	5000 mg/kg	-	-
Alcools éthoxylés C9-11	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-	-

Sensibilisation : Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité : Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité : Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles – exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées : Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané, contact avec les yeux, inhalation, ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures de la peau.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'appareil gastro-intestinal.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent comprendre : douleur, larmoiement, conjonctivite, lésion cornéenne, cécité permanente.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent comprendre : irritation du nez et du système respiratoire.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent comprendre : douleur ou irritation, dermatite, brûlure ou destruction des tissus.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent comprendre : douleur abdominale, diarrhée, nausées, vomissements.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée : Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition de longue durée : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie d'exposition	Valeur ETA
Orale	>4000 mg/kg
Cutanée	>4000 mg/kg
Inhalation	>50 mg/l

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Persistance et dégradation : Non disponible

Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

Mobilité dans le sol : Non disponible

Autres effets nocifs : Non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU : UN1760

Désignation officielle : LIQUIDE CORROSIF N.S.A. (éthanolamine)

Classe de danger : 8

Groupe d'emballage : III

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE – Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES – Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE – Catégorie 3	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Date d'édition : 2017-05-25

Version : 01

Préparé par : Le département de recherche et développement de Les Produits Sanitaires Lépine inc.

Légende des abréviations :

ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FDS = Fiche de données de sécurité
 ONU = Organisation des Nations Unies
 RPD = Règlement sur les produits dangereux
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 TMD : Transport de marchandises dangereuses
 CAS : Numéro d'enregistrement unique auprès du Chemical Abstracts Service
 VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
 VECD : Valeur d'exposition de courte durée
 DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 CE : Concentration effective

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'approbation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.